

PROJET ÉDUCATIF

Année 2026 - 2027



Accueil Collectif de Mineurs de TAISSEY
2 place de la Saussaie, TAISSEY 51500

Sommaire

I)	Qu'est-ce qu'un Projet Educatif ?.....	3
II)	Présentation de l'organisateur.....	4
III)	Le contexte local	
a)	La commune.....	4
b)	Les associations.....	5
IV)	Les intentions éducatives.....	6
V)	Les moyens	
a)	Matériel.....	6
b)	Humains.....	7
c)	Partenaires.....	7
d)	La communication	8
VI)	La gestion de l'accueil.....	8
VII)	Les modalités d'évaluation.....	9

I) Qu'est-ce qu'un Projet Educatif ?

Le Projet Éducatif est une démarche conduisant à un document de référence et qui définit les orientations éducatives.

Ce document est rédigé par l'organisateur de l'accueil dans lequel, ses membres décrivent leurs exigences pédagogiques, leurs priorités et leurs principes éducatifs.

Plus précisément, un Projet Éducatif c'est :

- Une obligation réglementaire, toute personne morale souhaitant organiser des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) se doit d'en disposer.
- Un mouvement éducatif, le Projet Éducatif repose avant tout sur des intentions éducatives, des buts vers lesquels l'organisateur souhaite se diriger. Son intérêt n'est pas de savoir comment atteindre ses objectifs, ni même s'ils le seront un jour mais il indique la marche à suivre pendant un temps donné, au bout duquel il sera réinterrogé et corrigé pour suivre l'évolution des idées et de la société en général.
- Un contrat, contrat qui engage l'organisateur dans ce qu'il souhaite définir, mais aussi, les équipes pédagogiques qui devront traduire au quotidien les intentions éducatives au cours de leur engagement occasionnel. Mais également les parents qui, en inscrivant leurs enfants, en approuvent de fait les valeurs et les méthodes.
- Le résultat d'un travail collectif, dressé selon des moyens différents (exemple : réunion de bilan menée avec le personnel et la direction, enquête de satisfaction donnée aux parents, bilan avec les enfants au cours des animations...), ayant pour but d'affiner plus encore les intentions éducatives de la structure en se rapprochant au plus près de la réalité du territoire.

Il permet donc notamment :

- A l'Organisateur de pouvoir coordonner la politique éducative qu'il souhaite mettre en place au sein de sa structure.
- Aux Équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci tend à mettre à leurs dispositions pour mettre en œuvre ses objectifs et rédiger leurs Projets Pédagogiques.
- Et aux Familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur (qui seront expliqués et détaillés dans le Projet Pédagogique de la structure)

II) Présentation de l'organisateur

Le service péri et extrascolaire de la mairie de Taissy, appelé Caisse des Écoles de Taissy est l'émanation d'une volonté des élus à mettre en place un service permettant la prise en charge des enfants scolarisés sur la commune et ce dans les meilleures conditions depuis l'an 2000.



La commune se réfère aux textes de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Marne (DSDEN) réglementant les accueils collectifs de mineurs (ACM), en termes de taux d'encadrement et de qualification des différents intervenants auprès des enfants. Ce qui nous amène à fonctionner avec du personnel permanent et des animateurs saisonniers en fonction des besoins.

L'ACM est placé sous la responsabilité d'une directrice Animatrice Territoriale et titulaire du BAFD et d'un directeur adjoint titulaire du BPJEPS spécialité Animation Sociale.

III) **Le contexte local**

a) **La commune**

Taissy est une commune située dans le département de la Marne en région Grand Est. C'est un village qui a su préserver son identité tout en développant les infrastructures d'une petite ville.

Elle possède un fort potentiel humain et économique, de nature à savoir se structurer avec les atouts de la grande communauté urbaine proche qu'est Reims.

Taissy préserve ses traditions grâce aux nombreuses associations très actives.



C'est un village fleuri (3 fleurs) déjà habité à l'époque gauloise et situé proche de la Vesle, rivière qui la borde au Nord. C'est aussi une commune nature distinguée depuis 2025 « niveau 3 libellules ». Au niveau intercommunalité, Taissy fait partie de « La Communauté Urbaine du Grand Reims », depuis le 1er Janvier 2017.

b) Les associations

La commune de Taissy comporte un Foyer Communal, une association créée en 1977 et gérée par des bénévoles. Il permet à plus de 1000 adhérents de pratiquer 25 activités sportives, culturelles ou artistiques au sein du village. Un comité des fêtes qui organisent des manifestations en direction des familles ainsi qu'un Conseil Municipal Jeune (CMJ) qui participent aux temps forts de la commune.

Il existe aussi d'autres associations :

Sportives :

- ASTL Taissy football
- Taissy club handball
- A.S. Tennis de table de Taissy
- Tennis club de Taissy
- Taissy basket club

Culturelles :

- Club culture et loisir
- Couleur et création
- Figurines club de Champagne

Artistique :

- Libertédance
- Pole dance 51
- Country rebels

IV) Les intentions éducatives

Qu'est-ce qu'une intention éducative ?

Offrir aux jeunes un espace d'expressions et d'initiatives. Il s'agit de donner à tous jeunes, en complément de l'école et de la famille, un lieu où il puisse rencontrer d'autres adultes, où ses modes d'expression seront accueillis et où ses initiatives seront encouragées.

Trois valeurs sont mises en avant aux seins de la structure.

1. Développer l'expression de la solidarité.

- Développer des ateliers permettant l'entraide entre les participants.
- Favoriser la mise en place d'activités développant la solidarité.
- Développer des notions de solidarité et d'esprit d'équipe.

2. Permettre aux enfants d'acquérir la notion de respect.

- Respecter le rythme de l'enfant en fonction de ses besoins propres.
- Veiller au respect des enfants entre eux et vis-à-vis des adultes.
- Développer la tolérance en acceptant les différences.

3. Accompagner l'enfant dans la découverte de la notion de liberté.

- Accompagner l'enfant dans cet accès à la liberté.
- Créer un lien de confiance à double sens.
- Rendre l'enfant acteur de ses activités.

V) Les moyens

a) Matériels

Adresse des locaux :

- **ECOLE MATERNELLE** 1 rue de Longjumeau pour la pause méridienne des moins de 6 ans.
- **LOCAUX DE L'ACM** 2 place de la Saussaie.
- **ECOLE ELEMENTAIRE + GYMNASE** 7 rue Longjumeau pour l'ACM des plus de 6 ans.

Nous avons accès au gymnase de la commune si besoin pour les activités ainsi qu'aux installations sportives des autres associations.

Nous disposons de plusieurs types de matériels afin de mettre en place des activités, des projets et organiser un accueil de qualité envers les enfants.

- Jeux de plein air
- Matériel de sport
- Matériel pour les activités manuelles
- Matériel de motricité de l'école maternelle
- Matériel de cuisine
- Vélos de l'école maternelle
- 1 piscine rectangulaire (durant l'été)
- Tonnelles
- 1 cricut
- Jeux de sociétés

b) Humains

Concernant l'équipe d'animation, elle est composée de deux responsables, d'animateurs saisonniers ainsi que 3 titulaires pour la cantine, le périscolaire et l'entretien des locaux.

Concernant la communication avec les parents, l'accueil des enfants ne peut être optimal que si une relation de confiance est instaurée avec les familles. Pour cela, il faut privilégier le dialogue et la communication.

La direction s'engage à tenir les familles informées des actions mises en place, et à se tenir à l'écoute, à être disponible pour répondre aux questions et aux besoins des familles.

Pour cela, des moments conviviaux d'échanges seront instaurés à divers moments de l'été et dans la journée : soirée avec les familles début juillet, accueil individualisé le matin, open bar le soir durant l'été,...

c) Partenaires

Nos principaux partenaires sont :

- Caf
- MSA
- Mairie de Taissy
- Mairie de Saint-Léonard
- Prestations des familles
- DRJSCS (Jeunesse et Sport)

Il faut donner à chaque enfant les mêmes moyens de s'épanouir. Il faut absolument que tous les enfants soient intégrés. Dans cet esprit et conformément aux demandes de la CAF, nous avons mis en place une grille de 5 QF sur tous les domaines de nos structures. Les tarifs les plus bas bénéficient ainsi d'une moins-value de 50 %.

Q>775€	tarif de base
604<Q<775€	-10%
515<Q<603 €	-25 %
Q<515€	- 50 %

Des conventions signées avec des communes extérieures permettent à leurs usagers d'accéder à nos différentes prestations contre une prise en charge financière des mairies. Ces conventions ont été instaurées depuis 2006 et sont renouvelées tous les 3 ans.

- Sillery
- Prunay
- Puisieux
- Saint-Léonard
- Champfleury

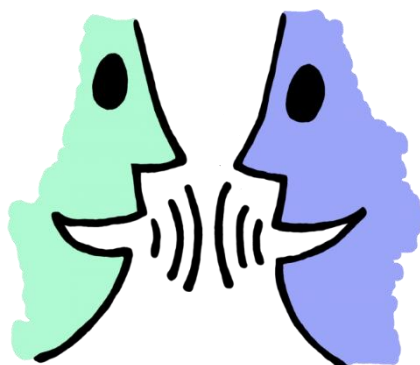
En plus de ces aides financières la commune intervient également par la mise à disposition de locaux, ainsi que par la mise à disposition des agents communaux pour la réalisation de certains aménagements en vue de faciliter la vie des enfants ou du personnel, ainsi que pour l'entretien des bâtiments.



d) La communication

Nous disposons dans la commune de plusieurs moyens de communication envers les habitants de la ville.

- Feuillet hebdomadaire « Taissoin » régulièrement consulté par les parents.
- Tableau d'affichage aux écoles maternelle et élémentaire.
- Site internet « Taissy.fr » avec une rubrique dédiée à la partie animation et aux menus.
- La page Facebook de la commune.
- Le correspondant du journal local « l'Union » est régulièrement informé et se déplace sur chaque période de vacances et événements spécifiques.
- Journal de la commune « La Passerelle » qui reprend les temps forts mis en place durant les différents temps péri et extrascolaires.
- La mise en place du logiciel Inoé pour les inscriptions des temps périscolaires et extrascolaires est aussi un moyen de communication direct avec les familles.



VI) La gestion de l'accueil

Il s'agit d'une structure qui fonctionne toute l'année, à chaque période de vacances scolaire, sauf période de Noël ainsi qu'une fermeture de 2 ou 3 jours à la fin de l'été pour une réorganisation et nettoyage des locaux.

Les tarifs sont votés en conseil municipal, ils sont déterminés en fonction du quotient familial, du lieu d'habitation et des différentes conventions mise en place avec les communes voisines. Ils sont consultables sur le site internet de la commune « Taissy.fr ».

VII) Les modalités d'évaluation

Le projet éducatif permet de proposer des valeurs que l'organisateur souhaite mettre en avant. Il permet de constater ou non l'articulation des intentions pédagogiques, des objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de l'ACM et du projet :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptés aux intentions éducatives ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les intentions proposées étaient-elles pertinentes au regard des demandes du public?
- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Outils d'évaluation :

- Bilan avec l'équipe lors des réunions.
- Ressentis des parents lors des moments d'échanges
- Projets mis en place, ayant une réalisation effective.
- Nombres d'inscriptions en hausse.

Depuis 2024 nous avons signé une Convention Territoriale Globale avec la CAF et nous avons mis en place des fiches actions sur l'enfance et la jeunesse. Ces fiches actions peuvent nous servir aussi d'outils d'évaluation en tant que critères de réussite ou non.

La Convention Territoriale Globale sera renouvelée en 2027.